

Ce n'est pas aux travailleuses et aux travailleurs de payer la crise : non à la régression sociale !

20 avril 2020



**Ce n'est pas aux travailleuses et
aux travailleurs de payer la crise :
non à la régression sociale !**



Depuis le 25 mars 2020, au travers d'ordonnances, le gouvernement a adopté un certain nombre de nouvelles dispositions concernant les travailleuses-travailleurs du privé comme du public. Pour l'Union des Travailleurs Guyanais et l'Union Syndicale Solidaires, elles sont inacceptables, antisociales et injustes.

Avec ces ordonnances, les travailleuses-travailleurs du public comme du privé peuvent se voir imposer une semaine de congés annuels et 10 jours de RTT. Dans certains secteurs (énergie, logistique, transport, télécommunication, agriculture et agroalimentaire), le temps de travail hebdomadaire maximum passe de 48h à 60h, le temps de travail quotidien maximum passe de jour comme de nuit à 12h (contre 10h et 8h actuellement), le temps de repos minimum quotidien est abaissé à 9h (contre 11h actuellement) et le repos dominical est aboli ! L'ensemble de ces décisions sont insupportables et iniques. Nous assistons à une véritable régression sociale digne du XIX^{ème} siècle ! À ce rythme, nous pouvons nous demander si les prochaines ordonnances ne vont pas tous simplement rétablir l'esclavage !

Nos organisations syndicales condamnent avec la plus grande fermeté ces mesures régressives.

Pour faire passer la pilule, le gouvernement Macron annonce que des primes vont être versées pour reconnaître l'engagement des salarié-e-s. Dans le privé, ce sera au bon vouloir du patron, et dans le public elles seront plafonnées selon les cas à 500, 1000 ou 1500 euros. Ce dispositif appelle plusieurs objections car, s'il ne s'agit évidemment pas de prétendre que ces sommes sont négligeables ou à rejeter, nous tenons à rappeler que, pour nous, la priorité absolue reste la santé des travailleuses-travailleurs et celle de leurs proches. Or, encore aujourd'hui, bien des travailleuses-travailleurs en Guyane exercent toujours sans les moyens de protection indispensables. Des primes, même majorées, n'empêchent pas de tomber malade. De plus, elles ne compenseront jamais une augmentation des salaires et du niveau de vie de toutes et tous.

Ensuite, de très nombreuses travailleuses et nombreux travailleurs – vraisemblablement une majorité – seront exclu-e-s de ce dispositif. Pour celles et ceux qui la percevront, des taux différents seront pratiqués selon des critères contestables et sujets à interprétations variables et aléatoires.

Nos organisations syndicales refusent que ce gouvernement achète une « paix sociale » voire une « union sacrée » par une générosité de circonstance.

Enfin, nous tenons de nouveau à souligner que ni les salarié-e-s du public ni celles et ceux du privé ne doivent être les victimes de cette crise sanitaire, crise aggravée par des années de politiques d'austérité et de démantèlement des services publics. De plus, en Guyane, plus encore qu'en France, le travail dans des conditions difficiles se fait ressentir : chaleur, sous aménagement du territoire, sous équipement de sécurité, etc. En conséquence, il faut plus que jamais une mise en sécurité des travailleuses-travailleurs ainsi qu'une revalorisation salariale, lorsque le travail est absolument nécessaire au sauvetage de la population.

C'est pourquoi, les organisations syndicales UTG et Solidaires continueront leur combat pour une juste reconnaissance de l'engagement des travailleuses-travailleurs, le renforcement des services publics et de leurs moyens et de toutes les mesures indispensables pour que « le jour d'après » ne permette plus les graves errements d'hier et d'aujourd'hui en Guyane.



Ce n'est pas aux travailleuses et aux travailleurs de payer la crise : non à la régression sociale !



Depuis le 25 mars 2020, au travers d'ordonnances, le gouvernement a adopté un certain nombre de nouvelles dispositions concernant les travailleuses-travailleurs du privé comme du public. Pour l'Union des Travailleurs Guyanais et l'Union Syndicale Solidaires, elles sont inacceptables, antisociales et injustes.

Avec ces ordonnances, les travailleuses-travailleurs du public comme du privé peuvent se voir imposer une semaine de congés annuels et 10 jours de RTT. Dans certains secteurs (énergie, logistique, transport, télécommunication, agriculture et agroalimentaire), le temps de travail hebdomadaire maximum passe de 48h à 60h, le temps de travail quotidien maximum passe de jour comme de nuit à 12h (contre 10h et 8h actuellement), le temps de repos minimum quotidien est abaissé à 9h (contre 11h actuellement) et le repos dominical est aboli ! L'ensemble de ces décisions sont insupportables et iniques. Nous assistons à une véritable régression sociale digne du XIX^{ème} siècle ! À ce rythme, nous pouvons nous demander si les prochaines ordonnances ne vont pas tout simplement rétablir l'esclavage !

Nos organisations syndicales condamnent avec la plus grande fermeté ces mesures régressives.

Pour faire passer la pilule, le gouvernement Macron annonce que des primes vont être versées pour reconnaître l'engagement des salarié-e-s. Dans le privé, ce sera au bon vouloir du patron, et dans le public elles seront plafonnées selon les cas à 500, 1000 ou 1500 euros. Ce dispositif appelle plusieurs objections car, s'il ne s'agit évidemment pas de prétendre que ces sommes sont négligeables ou à rejeter, nous tenons à rappeler que, pour nous, la priorité absolue reste la santé des travailleuses-travailleurs et celle de leurs proches. Or, encore aujourd'hui, bien des travailleuses-travailleurs en Guyane exercent toujours sans les moyens de protection indispensables. Des primes, même majorées, n'empêchent pas de tomber malade. De plus, elles ne compenseront jamais une augmentation des salaires et du niveau de vie de toutes et tous.

Ensuite, de très nombreuses travailleuses et nombreux travailleurs – vraisemblablement une majorité – seront exclu-e-s de ce dispositif. Pour celles et ceux qui la percevront, des taux différents seront pratiqués selon des critères contestables et sujets à interprétations variables et aléatoires.

Nos organisations syndicales refusent que ce gouvernement achète une « paix sociale » voire une « union sacrée » par une générosité de circonstance.

Enfin, nous tenons de nouveau à souligner que ni les salarié-e-s du public ni celles et ceux du privé ne doivent être les victimes de cette crise sanitaire, crise aggravée par des années de politiques d'austérité et de démantèlement des services publics. De plus, en Guyane, plus encore qu'en France, le travail dans des conditions difficiles se fait ressentir : chaleur, sous aménagement du territoire, sous équipement de sécurité, etc. En conséquence, il faut plus que jamais une mise en sécurité des travailleuses-travailleurs ainsi qu'une revalorisation salariale, lorsque le travail est absolument nécessaire au sauvetage de la population.

C'est pourquoi, les organisations syndicales UTG et Solidaires continueront leur combat pour une juste reconnaissance de l'engagement des travailleuses-travailleurs, le renforcement des services publics et de leurs moyens et de toutes les mesures indispensables pour que « le jour d'après » ne permette plus les graves errements d'hier et d'aujourd'hui en Guyane.

- **Emplacement : ré-agir ensemble** > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Ce-n-est-pas-aux-travailleuses-et-aux-travailleurs-de-payer-la-crise-non-a-la>